



DELIBERATION N°2025/60/MJI PORTANT TRANSFORMATION DE POSTE DE CATEGORIE C

Nombre de conseiller en exercice : 29
De présents : 5
De votants : 5

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 08 octobre

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, SOILIH ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA

Absents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUACHI, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, SAID MADI ZAINA, OUMAR SAINDOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA OUSMANE AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA, SOUFFOU ZAIN-YA, ALI MADI JOZYANE, VITA SIDIKI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du Samedi 04 octobre 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 08 octobre 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Afin de reconnaître la valeur professionnelle, la motivation et l'investissement de ses agents, la collectivité doit adapter sa structure d'emplois pour accompagner l'évolution de carrière de son personnel.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de procéder à la transformation de plusieurs postes au sein de la collectivité.

1. Transformation d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) en un poste d'Agent de maîtrise territorial permanent à temps complet.



Cette transformation fait suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent de la collectivité au grade d'Agent de maîtrise territorial, par la voie de la promotion interne.

Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

2. Transformation de 5 postes au grade d'Adjoint technique territorial en 5 postes permanents au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet.

Cette transformation fait suite à l'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe de cinq agents titulaires, par voie d'inscription au tableau d'avancement de grade.

Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

3. Transformation de 5 postes au grade d'Adjoint administratif territorial en 5 postes permanents au grade d'Adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet.

Cette transformation fait aussi suite à l'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe de cinq agents titulaires, par voie d'inscription au tableau d'avancement.

Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

4. Transformation d'un poste au grade d'adjoint technique territorial en un poste permanent au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Cette transformation est nécessaire pour donner suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel.

Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de transformer l'ensemble des postes comme précité et de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

Berger
Levisait

ID : 976-200008829-20251008-D2025_56_64_5-DE

DECIDE

- 1) Transformer l'ensemble des postes comme précité et de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 08/10/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/10/2025
Qualité : Maire